

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis, Communications et Annonces

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations).....	1
Récépisés de déclaration d'associations.....	10
Avis de perte de titres fonciers	10

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATIONS

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de Lomé, Aného, Tsévié, Kara Assoli, Kévé, Notsè, Niamtougou, Kpalimé et Mango.

Suivant réquisition n° 23156 déposée le 20-02-2002, M. TOGBE Komla Agbényenu, profession d'attaché de direction, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Anomé et borné au nord par le lot 707, au sud par le lot 709, à l'est par le lot 708 bis et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23324 déposée le 24-05-2002, M. EKLOU Komi Mawusi, profession de restaurateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 01 ca, situé à Lomé Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado Logoté et borné au nord par Avouwoan Akoenyédon, au sud, à l'est et à l'ouest par trois rues en projet..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23325 déposée le 24 - 05 - 2002, M. EKLOU Komi Mawusi, profession de restaurateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 60 a 02 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado Logoté et borné au nord par Avouwoan Akoenyédon, au sud, à l'est et à l'ouest par trois rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23741 déposée le 09-01-2003, Mme ADIGO Kayi Méliza épouse DATHEY, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 18 ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe connu sous le nom de Attiégo Adidomé et borné au nord par le lot 282, au sud par une rue de 19 m, à l'est par le lot 280, et à l'ouest par lot 284.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24694 déposée le 19-03-2004, M. AMOAH Emmanuel James et Rejoice Burga Ethel Dédé TAY, profession d'économistes, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 68 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs connu sous le nom de Vouougbe et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par la route nationale N°2 Lomé Aného de 50 m, à l'est par le lot 571, et à l'ouest par lot 568.

Ils déclarent que ledit immeuble leurs appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24775 déposée le 21-04-2004, M^c Mouhamed Tchassona Traoré, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1a 89 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot 710, à l'est par le lot 709 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20,75 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient par à Mlle ABOTSI Ama Afefa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24778 déposée le 23 - 04 -2004, M. NOUCHET Kodjo profession d'électricien, demeurant et domicilié à Lomé Casablanca, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé-Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au nord, au sud, à l'est par la propriété Mlagani Koffi et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24784 déposée le 23 - 04 -2004, M^c MATHE Messan, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin SOTED, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot 2402, à l'est par le lot 2410 et à l'ouest par le lot 2408.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la succession AKAKPOVI Kouassi représentée par AKAKPOVI Kokou Gbondjidé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24785 déposée le 23 - 04 -2004, M^c MATHE Messan, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin SOTED, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan est borné au nord par le lot 2398, au sud par le lot 2396, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, et à l'ouest par le lot 2390.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la succession AKAKPOVI Kouassi représentée par AKAKPOVI Kokou Gbondjidé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24786 déposée le 26- 04-2004, M. WILSON-BAHUN Adjévi, profession de policier à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 27 ca,

situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kagnikopé et borné au nord par le lot 31, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot 36 et à l'ouest par le lot 34.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24793 déposée le 28 - 04 -2004, Mme OGBONIN Yawa Massan, profession d'élève, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 34 ca, situé, à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord et à l'est par la collectivité KOHO Housse, au sud par la voie express de 70 m, à l'ouest par la route Lomé Hahotoè.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24797 déposée le 03- 05-2004, M. de SOUZA Coco Yawovi, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 14 ca, situé à, Agoènyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adjougba et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot 1244, à l'est par le lot 1245, et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24798 déposée le 03-05-2004, Mme OSSEYI Adoudé, née DOVI-AKUE, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 72 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord par une rue en projet de 20 m, au sud par la ligne de Haute tension, à l'est par le lot 123 et à l'ouest par le lot 121.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24799 déposée le 04-05-2004, Mme MENSAH Ablavi, née FOLLY, profession d'agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 61 a 86 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbéliko et borné au nord par la route Sanguéra-Atti-Djén, au sud par la collectivité KPOTOGBUI, à l'est par la collectivité AGBANLETI et à l'ouest par AGBASSA Sonyewo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24800 déposée le 04-05-2004, Mme SEWAO Adjoa Makafuwo Sépopo, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 97 a 01 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Davié-Kovié et borné au nord, au sud et à l'est par des rues de 14 m et à l'ouest par une ligne.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24801 déposée le 04-05-2004, Mme MESSAVUSSU, née FUMEY Essivi Anyélégan, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 02 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord une rue de 24 m, au sud par le lot n° 6, à l'est par un lot non identifié et à l'ouest par le lot n° 3.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24802 déposée le 04-05-2002, M. Mouhamed TCHASSONA TRAORE, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 94 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue, au sud par TIDJANI, à l'est par Leteng et à l'ouest par AKPELI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle WOROU

AROUKOSSOU Djoumaï et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24803 déposée le 04-05-2004, Mme ANANI Kayissan, née LAWSON HOGBAN, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 97 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au nord par le lot n° 84 A, au sud par le lot n° 86, à l'est par le lot n° 85 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24808 déposée le 06-05-2004, M. EKOUE Têkovi Doblou, profession d'agent d'animation sociale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 87 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot n° 402, au sud par une rue en projet de 20 m, à l'est par le lot n° 404 et à l'ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24810 déposée le 07-05-2004, M. AMEGNIKPO Anani, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 41 ca, situé à Kpogan, et borné au nord par une ruelle de 8 m, au sud par une rue de 12 m, à l'est et à l'ouest par KOUDEKA

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24811 déposée le 07-05-2004, M. Mensân Okai ADADIE, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 78 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbobada-Kopé et

borné au nord par une rue existante de 14 m, au sud par un lot non identifié, à l'est par une rue et à l'ouest par les Hrts ARMATOE Robert.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24812 déposée le 10-05-2004, M. AKAKPO Kangny, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 4 a 44 ca, situé à Lomé Attiéguou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par une piste, au sud par le lot n° 1015B, à l'est par le lot n° 1014 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24813 déposée le 07-05-2004, M. KANGBENI Gbalguéboa, profession de gestionnaire-comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 01 ca 5, situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par les lots n° 1472 et 1473, au sud par le lot n° 1477, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1475.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24814 déposée le 10-05-2004, M. AWATE Bétème, profession d'huissier de Justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 3 a 63 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de l'Etat Major et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par le lot n° 187, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 185.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24815 déposée le 07-05-2004, Mme LAWSON BOE ALLAH Nadou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 32 ca, situé à Tsévié Davié-Mondji, préfecture du Zio, connu sous le nom de Deme et borné au nord par KASSA, au sud par la collectivité AGBODZAVU, à l'est par LAWSON BOE ALLAH Nadou et à l'ouest par la Nationale n° 1.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24816 déposée le 07-05-2004, Mme LAWSON BOE ALLAH Nadou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 28 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Deme et borné au nord par la propriété MASSAN, au sud par KASSA, à l'est par LAWSON A. Nadou et à l'ouest par la route Nationale N°1

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24817 déposée le 07-05-2004, M. KASSENE Komla Assogba, profession de professeur d'Université, demeurant et domicilié à Lomé Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 58 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi Batomé et borné au nord par le lot N° 1703, au sud par le lot N° 1701, à l'est par le lot N° 1692 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24818 déposée le 11-05-2004, M. KAO Biguilhoé, profession de chef caton, demeurant et domicilié à Pya Laou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 335 ha 07a 67 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpande Wan et borné au nord par la route Kara-Landa-Pozanda, au sud par la collectivité Feing, à l'est par la collectivité ABOUDA, et à l'ouest par la rivière kpélou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Pya et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24819 déposée le 11-05-2004, M. DOKOVI Messah Nathey, profession d'employé au Port Autonome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 15 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoè Nyivé Aveyime et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot N° 209 et à l'ouest par le lot N° 207.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24821 déposée le 11-05-2004, M. TSOGBE Koffi Dotsè, profession d'inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord par la route Sanguéra -Agoè, au sud et à l'est par la collectivité FIANYO et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24822 déposée le 11-05-2004, M. TSOGBE Koffi Dotsè, profession d'inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord par la route Sanguéra-Agoè Nyivé, au sud et à l'ouest par la collectivité FIANYO et à l'est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24823 déposée le 11-05-2004, M. TSOGBE Koffi Dotsè, profession d'inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la collectivité FIANYO et au sud par la route Sanguéra-Agoè Nyivé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24824 déposée le 11-05-2004, M. TORRES Jean-Philippe, profession de directeur général de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité française, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 00 ca 17, situé à Bafilo, préfecture d'Assoli, connu sous le nom d'Assoli et borné au nord et au sud par une rue non dénommée, à l'ouest par la route nationale N°1 et à l'est par la propriété TCHAZODI Boukari.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société TOTAL TOGO S.A. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24825 déposée le 11-05-2004, M. KADANADA Tchamdja, profession de brigadier de police, demeurant et domicilié à Lomé Akodesséwa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 01 ca 25, situé à Lomé Agoè Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové Novisi et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par le lot N° 946, à l'est par le lot N° 944 et à l'ouest par le lot N° 948.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24826 déposée le 12-05-2004, M. KPETEME Primus Fausto, profession d'employé à la BTCI, demeurant et domicilié à Lomé Akodesséwa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01 ha 02 a 81ca, situé à Tovégan, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Atchekopé et borné au nord par la propriété des héritiers EDOH, au sud par Kpétémé Koffi, à l'est par Koffi AKPADJI et à l'ouest par la route nationale N° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24827 déposée le 12-05-2004, M. et KPETEME Thoègnidé André Koffi, profession d'employé à la BTCI, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle irrégulier, d'une contenance totale de 32 a 81 ca, situé à Tovégan, préfecture de l'Avé, connu sous le nom d'Atchekopé et borné au nord par la propriété EDOH Ayaolé, au sud par la route d'Atsi Avedzeta, à l'est par la route Lomé - Kpalimé et à l'ouest par l'emprise de la haute tension.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24828 déposée le 12-05-2004, M. GUETOU Tchamdja Baroubadi, profession de comptable gestionnaire demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoè Nyivé Sogbossito et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété AKPATSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24829 déposée le 13-05-2004, M. DEVOTSOU Kofimessa Afeli, profession d'avocat au barreau de Lomé demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoè Nyivé Séminaire et borné au nord par la route Vakpossito Agoè-Nyivé, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par les lots n° 54 - 55 et 53 bis et à l'ouest par les lots 57 et 56 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24830 déposée le 13-05-2004, Me NAGBANGOU Flindja Sosthène, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 69 a 14 ca, situé à Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom d'Adidokpuigble et borné au nord par une rue de 50 m, au sud par la collectivité ATOKLO Viglossou, à l'est par les collectivités EDJE, KPOLOU, NATHAN et à l'ouest par la collectivité AKPAKLI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à HONOU Amavi et

n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24831 déposée le 13-05-2004, M. NAYO Koffi, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 55 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Gblenkomégan et borné au nord par le lot n° 8, au sud par le lot n° 10, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle KOMLATSE Afiwa Akofa Aimée et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24832 déposée le 14-05-2004, M. ARMERDING Louis Yao, profession de clerc de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 48 ca, situé à Agbavi, préfecture des Lacs connu sous le nom d'Agbavi et borné au nord par la route nationale n° 2, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés des héritiers GBEDEY Robert.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GBEDEY Pascal A. Paré et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24833 déposée le 17-05-2004, M. AKAKPO Ménoukon Komlan, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 01ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Totsivi et borné au nord par le lot n° 623, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot 616 B et à l'ouest par le lot 615.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24834 déposée le 17-05-2004, M. KAO Pouwéréou, profession de commissaire de Police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 4 a 28 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord, à l'est et à l'ouest par plusieurs lots, et au sud par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24835 déposée le 18-05-2004, M. SAMAROU Izolegnana, profession de professeur d'anglais, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 41 a 08 ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom d'Aképe Attidjen et borné au nord par la collectivité AGBASSA, au sud par la propriété ATTISSO, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par la collectivité AGBASSA et les propriétés DOLA Wonyiné et HOMAWOO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24836 déposée le 18-05-2004, M. HOUNGBEDI Kodjovi Grégoire, profession de pasteur, demeurant et domicilié à Notsè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 04a 46 ca, situé à Notsè, préfecture de Haho, connu sous le nom de Naolo et borné au nord par la route Notsè-Tohoun, au sud par la propriété DONGBETO, à l'est par les propriétés TCHAMSI et LABIH à l'ouest par la propriété EDAH Ekli

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24837 déposée le 19-05-2004, M. EI HAD ABOUBAKAR Nouroudine, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 228 has 62a 93 ca, situé à Kovié Kpédzi, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kouklumé et borné au nord par la collectivité Simon ABOLI, au sud par la collectivité Aziadouvor, à l'est par la collectivité GBETSIVI Mensan Folivi, la collectivité Komla Lota, collectivité GANAN Yao, collectivité GODZO Yao, collectivité GANAN Ziame et à l'ouest par la collectivité Kodzoga, la collectivité DEGBOE Kayi, la propriété Yovovi, la collectivité AGLAGOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°24838 déposée le 19-05-2004, M. El HADJ ABOUBAKAR Nouroudine, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 109 ha 07a 21 ca, situé à Kovié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kouklumé et borné au nord par les propriétés PASSAH, SODUFIA, DEGBOE Kayi, au sud par les propriétés KLUVI Akouko, GBEDJI Yao, GBEDJI Anani, à l'est par les propriétés DOUTEY Dodzizo et LOVI Kotoko et à l'ouest par GBETIVI Seth.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°24839 déposée le 21-05-2004, M. MASSABA Malomba, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 46a 30 ca, situé à Siou, préfecture de Doufelgou et borné au nord par une coline, au sud par la collectivité Mitanguema, à l'est par la collectivité TADJOA et à l'ouest par la collectivité DEKPAHOMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24840 déposée le 21-05-2004, Mme KPOZUXE Délali Amavi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 17, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par le lot n° 18.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. KPOZUXE Kossi Agbégnigan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°24843 déposée le 25-05-2004, M. NUTSUDZA Kossi, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Kusuntu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 81 ca, situé à Kusuntu, préfecture de Kloto et borné au nord par les lots n°s 23 et 24, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 30.

Il déclare que ledit immeuble appartient à NUTSUDZA Koffi Fiagan et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°24845 déposée le 26-05-2004, Mme HAROUNA Maman Latifatou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 31 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kara sud et borné au nord par un passage existant de 14 m, au sud par un passage existant de 14 m, à l'est par la propriété ADEGBITE Salomon et à l'ouest par la propriété Ets SAR.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°24846 déposée le 26-05-2004, M. EDJI Komlanvi, profession d'officier de police adjoint, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca 19, situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Totsivi (Gbomé) et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées de 14 m, au sud par le lot 708, à l'ouest par le lot n° 706.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GOSSOU Atchouvi Jean-Raymond et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24848 déposée le 01-06-2004, M. BAWOUM Essoloani et Mme BAWOUM Petchétou, née PISSO, profession d'ingénieur des Forêts et Chasses et contrôleur des Impôts, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 85 ca, situé à Mango préfecture de l'Oti et borné au nord et à l'ouest par KATOU, au sud par une rue de 14 et à l'est par une rue de 10 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière

P.O. Dotsè Kodjo NYAKU

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

N° 1360/MISD - SG - DAPSC - DSC du 23 Juin 2004

Dénomination: MISSION BAPTISTE INTERNATIONALE-TOGO

«BAPTIST INTERNATIONAL MISSION-TOGO»

(M.I.B.I. - TOGO / B.I.M.I. - TOGO)

Siège: Kpadapé (P/Kloto) -Togo

But: La mission a pour but de promouvoir l'esprit d'Évangélisation et l'évangile du salut à travers le Togo et le monde entier et d'approfondir la vie spirituelle des peuples. FC 15866

Lomé, le 23/06/2004

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
 Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 1361 / MISD - SG - DAPSC - DSC du 23 - 06 - 2004

Dénomination: «EGLISE DES ASSEMBLEES DE DIEU DU TOGO»
 (A.D.)

Siège: Lomé -Togo

But: Prêcher l'Évangile de Jésus-Christ ; Évangéliser en plein air, dans les maisons, les églises et partout ailleurs ; Affermir les convertis ; Aider au développement spirituel et culturel, Assurer la formation biblique et théologique des pasteurs.

Lomé, le 23/06/2004

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
 Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 1115 / MISD - SG - DAPSC - DSC du 25 - 05 - 2004

Dénomination: CERCLE DES JEUNES POUR UNE SOCIÉTÉ
 DE PAIX
 (C.J.S.P.)

Siège: Lomé -Togo

But: Le C.J.S.P. a pour but de faire triompher au Togo le flambeau de la paix, partout où elle est menacée et faire de l'amour pour la paix le fondement principal des préoccupations quotidiennes de tout Togolais.

Lomé, le 23/05/2004

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
 Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0385 / MISD - SG - DAPSC - DSC du 12 - 03 - 2004

Dénomination: « EGLISE CHRETIENNE FLEUVE DE VIE »
 (E.C.F.V.)

Siège: Lomé -Togo

But: Assurer et de promouvoir l'évangélisation et l'implantation des églises ; Annoncer l'évangile de Jésus-Christ ; Construire des lieux de culte et autres édifices pouvant aider au

développement spirituel et social ; Assurer une formation adéquate aux responsables et pasteurs.

Lomé, le 25/03/2004

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
 Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

AVIS DE PERTE DE TITRE FONCIER

Avis est donné au public de la perte de copie du titre foncier de la République togolaise N° 10845, V° LV, F° 103, appartenant à Monsieur AMOUZOU Kodjo, retraité demeurant à Lomé quartier Tokoin-Wuiti, derrière le C.E.G

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 9.777, inséré au Livre foncier de la République togolaise, volume L F° 38, appartenant à feu Gbèdessi AMOUZOU, épouse Djinkenhoun DATI, revendeuse ayant demeuré à Lomé-Tokoin, Avenue de la libération.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 478, inséré au Livre foncier du cercle de Lomé, volume III, F° 76, appartenant à Monsieur Kouakou BRENNER, Technicien des Travaux Publics à la retraite demeurant à Lomé, Rue des Citronniers N° 6

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 20.193, inséré au Livre foncier de la République togolaise, volume CII (102), F° 52, appartenant à feu AMOUSSOUGBO Anani, chaudronnier-soudeur ayant demeuré à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 20.382, inséré au Livre foncier de la République togolaise, volume 103, F° 42, appartenant à feu AMOUSSOUGBO Anani, chaudronnier-soudeur ayant demeuré à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte du titre foncier N° 4609 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Volume XXIV, Folio 86 appartenant à Madame Dorah Ayaba Grégorio de SOUZA, revendeuse, demeurant à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 19.672 de la République togolaise appartenant à Monsieur Léonce Couaovi JOHNSON, professeur demeurant à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 23706 RT. Vol. 119, Fo 161 appartenant à Monsieur LAKOUGNON Koubla Komlan, gérant d'Etablissement demeurant à Lomé

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 6.227 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Volume XXXII, F° 94, appartenant à feu Sébastien GONCALVES, de son vivant pharmacien ayant demeuré à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public, de la perte de la copie du titre foncier n° 6.494 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Volume XXXIII, F° 160, appartenant à feu Sébastien GONCALVES, de son vivant pharmacien ayant demeuré à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 518 inséré au Livre foncier du territoire du Togo, Volume III, F° 116, appartenant à feu Sébastien GONCALVES, de son vivant pharmacien ayant demeuré à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 828 inséré au Livre foncier du territoire du Togo, Volume V, F° 103, appartenant à feu Sébastien GONCALVES, de son vivant pharmacien ayant demeuré à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 2039 inséré au Livre foncier de la République togolaise Vol. 103 Fo 51 appartenant au feu GNASSINGBE Toyi

S/C M. GNASSINGBE Toyi Essozimna demeurant à Lomé.
Cel : 915-69-27 Tél : 226-13-74 / 226-52-31.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 18029 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Volume LXXXI, F° 78, appartenant à M. AGBAVON Komlan Mensah, menuisier charpentier demeurant à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier de la République togolaise n° 4406, Volume XXIII, F° 84, appartenant à M. LOGLO Yawo, cultivateur à Tsévié S/C M. LOGLO Lolonyo Kodjo, demeurant à Tsévié.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 222, Volume II, F° 21, du Territoire togolais appartenant à M. LOKOH Antoine.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 10.142, inséré au Livre Foncier de la République togolaise, volume LII, F° 1 appartenant à l'État français SICM' Lysiane Adzowo AMORIN, notaire à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 22477 RT, Volume 113, F° 138, de la République togolaise appartenant à Mme SANVEE Kwamba Pévi.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 18182 R.T., volume XCII, F° 33 appartenant à M. TAFFA moussa gendarme à la retraite demeurant et domicilié à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 20721 R.T., volume 104, F° 185 appartenant à M. GAKE Komivi, comptable à la direction générale TEXACO demeurant et domicilié à Lomé.

(Pour deuxième insertion)